

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01-01 Installation nouveau conseil d'administration

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls []

Exprimés []

Oui []

Non []

Conformément à l'article L812-3 du Code rural de la pêche maritime, le conseil d'administration désigne

- Président : **M. Bernard FARGES**

Votes Pour : 22

Votes Contre : 0

Abstention : 1

- Vice-président : ~~En attente des candidatures~~ M^{me} Nommé

Votes Pour : 23

Votes Contre : -

Abstention : -

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

La Présidente

Sabine Brun-Rageul

Catherine KERNEUR

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01-02

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Le Conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro
Sabine BRUN-RAGEUL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01-03

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Le conseil d'administration autorise la directrice à engager l'établissement dans le cadre du projet NECTAR selon les modalités décrites en annexe.

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

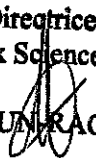
Non [-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

**La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro**

Sabine BRUN-RAGEUL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01-04

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Le Conseil d'administration approuve la signature par la Directrice générale de l'accord de consortium portant sur la structuration d'une filière haie joint en annexe.

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul
La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro
Sabine BRUN-RAGEUL

Bernard Farges



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 05

Quorum

[13]

Présents

[20]

Pouvoirs

[3]

Vote de la délibération :

Votants

[23]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[23]

Oui

[23]

Non

[-]

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments budgétaires suivants :

65,09 ETPT, dont 43,49 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 21,6 ETPT hors plafond d'emplois législatif

9 885 340.31 € d'autorisations d'engagement dont :

3 587 180.49 € personnel

4 631 723.64 € fonctionnement

1 666 436.18 € investissement

11 306 276.09 € de crédits de paiement dont :

3 587 180.49 € personnel

4 391 528.40 € fonctionnement

3 327 567.20 € investissement

11 032 812.41 € de recettes

273 463.68 € de solde budgétaire déficitaire ;

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 211 843.44 € de variation de trésorerie ;

770 929.44 € de résultat patrimonial ;

1 708 587.11 € de capacité d'autofinancement ;

-519 150.24 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de l'exercice au crédit du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » de l'Établissement à hauteur de 770 929.44.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul
La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL

Bernard Farges



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 06

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

Considérant que :

dans le cadre de l'organisation de la Foire aux Vins'ecole 2025, organisée par Bordeaux Sciences Agro via son domaine viticole Château Luchey-Halde, des parrainages ont été mis en place avec des entreprises privées,

Ces parrainages ont pris la forme de soutiens financiers, matériels et/ou en nature,

Ces concours ont contribué au bon déroulement de la manifestation, Aucune convention formelle n'a été établie préalablement pour acter ces parrainages,

Considérant la nécessité :

de régulariser 3 versements reçus, ayant pour contrepartie la promotion de l'image du sponsor.

d'en assurer la sécurité juridique et financière,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration valide, à titre rétroactif, les parrainage conclus avec des entreprises privées dans le cadre de l'organisation de la Foire aux Vins'ecole 2025 :

- Société laboratoire Ceetal pour 240 €
- Société EURL JPL - Lacaze Logistique pour 120€
- Société Tonnellerie Sylvain pour 240 €

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

**La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro**

Sabine BRUN-RAGEUL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 07

Quorum

[]

Présents

[20]

Pouvoirs

[3]

Vote de la délibération :

Votants

[23]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[23]

Oui

[23]

Non

[-]

Le Conseil d'Administration approuve le principe de la conclusion de conventions de parrainage et autorise la Directrice à signer, au nom de l'Établissement, toute convention de parrainage ayant pour objet de définir un cadre juridique sécurisé entre Bordeaux Sciences Agro et les éventuels parrains, dans le cadre des manifestations organisées par l'Établissement.

Ces parrainages pourront être conclus dans le cadre de la convention-type annexée à la présente délibération.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 08

Quorum

[13]

Présents

[20]

Pouvoirs

[3]

Vote de la délibération :

Votants

[23]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[23]

Oui

[23]

Non

[-]

Vus les articles D 812-1 et R 812-2 à R 812-10 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la délibération n°2024-04-09 du 19 novembre 2024 autorisant la directrice de Bordeaux Sciences Agro à fixer les tarifs en matière de recettes,

Considérant la nécessité de rotation des barriques du Château Luchey Halde,

le Conseil d'administration autorise :

- La sortie de l'inventaire des biens listés en annexe pour vente. Les biens sont sortis pour leur valeur nette comptable.
- A encaisser le produit de la vente conformément aux tarifs en vigueur.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

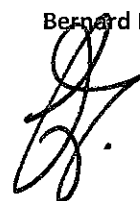
Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

**La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro**

Sabine BRUN-RAGEUL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2025 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01-09

Quorum

[13]

Présents

[20]

Pouvoirs

[3]

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique notamment en ses article 187 et 194,

Vus les articles D 812-1, et R 812-2 à R 812-10 du code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu la délibération du Conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro n° 2020-01-02 en date du 13 mars 2020 annulée et remplacée par la présente.

Vote de la délibération :

Votants

[23]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[23]

Oui

[23]

Non

[-]

Le Conseil d'Administration délègue à la directrice de Bordeaux Sciences Agro dans la limite de ce qui est indiqué dans le tableau joint, le pouvoir de décision dans les domaines suivants :

- Dépôt de marques, de brevets et de tous titres de propriété intellectuelle ;
- Décision d'agir en justice et décision en matière de transaction ;
- Signature de contrats, conventions, et marchés ayant une incidence en recettes ;
- Signature de contrats, conventions, et marchés ayant une incidence en dépenses ;
- Décisions d'exonération de pénalités dans le cadre de marchés publics (ajout par rapport à la précédente délibération).

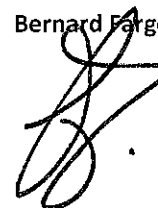
La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul
La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL

Bernard Farges





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



BORDEAUX
SCIENCES
AGRO

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 10

Quorum

[13]

Présents

[20]

Pouvoirs

[3]

Vote de la délibération :

Votants

[23]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[23]

Oui

[23]

Non

[-]

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 12 novembre 2025,

Le Conseil d'Administration approuve :

La modification du document « Statuts et règlements » applicable au 1^{er} avril 2026.

L'article 5 du RIALTO est modifié comme suit :

« ...Il est ouvert à tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, bénéficiant d'un contrat à temps complet ou à temps partiel, après une période minimum de 3 mois suivant la prise de fonctions. »

Le document est modifié en conséquence et joint en annexe.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION N° 2026-01-11

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Dans le cadre du plan Emploi 2026 adopté le 24 juin 2025, le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro valide le profil de poste de maître de conférences en Sciences des Données et Intelligence Artificielle soumis au vote du Conseil Scientifique du 6 mars 2026 et du Conseil des Enseignants du 5 mars 2026.

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul
La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro
Sabine BRUN-RAGEUL

Bernard Farges



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION N° 2026-01-12

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [—]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [—]

Dans le cadre du plan Emploi 2026 adopté le 24 juin 2025, le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro valide le profil de poste de maître de conférences agronomie systémique spécialisé(e) sur l'évaluation des systèmes agri-alimentaires soumis au vote du Conseil Scientifique du 6 mars 2026 et du Conseil des Enseignants du 5 mars 2026.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M. Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION N° 2026-01-13

Quorum [13]

Présents [23]

Pouvoirs [3]

Dans le cadre du plan Emploi 2026 adopté le 24 juin 2025, le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro valide le profil de Professeur en Viticulture soumis au vote du Conseil Scientifique du 6 mars 2026 et du Conseil des Enseignants du 5 mars 2026.

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [—]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [—]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul
La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro
Sabine BRUN-RAGEUL

Bernard Farges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 14

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 12 novembre 2025,
Vu la délibération n°2025-03-18 du Conseil d'administration du
27 novembre 2025

Le Conseil d'Administration valide l'attribution d'une enveloppe financière de 5 000 euros destinée au versement d'une prime exceptionnelle, d'une part pour le remplacement temporaire d'un agent absent pour une durée supérieure à un mois (hors personnel enseignant) et d'autre part, pour la prise en charge d'un projet temporaire à caractère structurant et transverse. Cette somme concerne les agents contractuels rémunérés sur le budget de l'établissement.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-03- 15

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro valide le bilan des actions financées par le produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sur la période 2024-2025.

Ce bilan fait l'objet d'une note annexée.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

**La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro**

Sabine BRUN-RAGEUL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-03- 16

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Le Conseil d'Administration modifie le Référentiel d'Equivalences Horaires de Bordeaux Sciences Agro, conformément à l'annexe jointe.

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01-17

Présents

[20]

Pouvoirs

[3]

Vote de la délibération :

Votants

[23]

Abstentions, nuls

[-]

Exprimés

[23]

Oui

[23]

Non

[-]

Le Conseil d'administration valide le versement de 2 subventions exceptionnelles aux associations :

- BS'sail pour un montant de 800 € dans le but d'organiser une journée Découverte à l'attention de tous les étudiants ainsi que de participer au financement de l'inscription de l'équipe au Trophée de l'Île Pelée
- Au BDE d'un montant de 50 € suite à la participation de ses membres à la vente de vin organisée par le Château Luchey-Halde

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

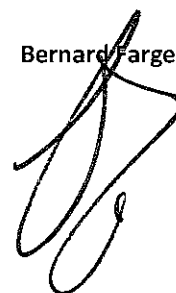
Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Bordeaux Sciences Agro réuni le 10 mars 2026 sous la présidence de M Bernard Farges a pris la délibération suivante

Début de séance :

DELIBERATION n° 2026-01- 18

Quorum [13]

Présents [20]

Pouvoirs [3]

Vote de la délibération :

Votants [23]

Abstentions, nuls [-]

Exprimés [23]

Oui [23]

Non [-]

Vu les articles D. 812-70 à D. 812-95 du code rural et de la pêche maritime créés par Décret n° 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro",

Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro",

Vu l'Arrêté du 8 septembre 2025 portant nomenclature des mentions et définissant les référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels d'évaluation du diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé "bachelor agro",

Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 05 mars 2026,

Le conseil d'administration de Bordeaux Sciences Agro valide les demandes d'accréditation du bachelor agro pour les mentions suivantes :

- « Génie agronomique & transitions »
 - parcours « Cognac & autres spiritueux » _ Formule 3 ans
 - parcours « Management en Viticulture, Œnologie & diversifications durables » _ Formules 1 an & 3 ans
- « Robotique & numérique » _ parcours « AgroNUM » _ Formule 3 ans
- « Alimentation & agroalimentaire durables » _ Formules 1 & 3 ans
- « Entreprendre, accompagner et manager en agriculture » _ Formule 1 an

Des éléments de présentation du diplôme « bachelor agro » ainsi que les attendus dans le dossier d'accréditation sont précisés en annexe à la présente délibération.

La directrice de Bordeaux Sciences Agro,

Le Président

Sabine Brun-Rageul

Bernard Farges

La Directrice
de Bordeaux Sciences Agro

Sabine BRUN-RAGEUL